

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le
ID : 089-218904183-20221108-DC22_223-AU



affiché le 08/11/22

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 - 223

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE REMPLACEMENT DE LA FIXATION DU TAMBOUR DES CTA DE LA PISCINE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS après consultation réalisée sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles R. 2122-8 et R. 2112-1 du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objet	Titulaire	Montants
Remplacement de la fixation du tambour des CTA de la piscine	CARRIER FRANCE SCS 19-21 rue Alexis de Tocqueville 92160 ANTONY	2 042 € HT selon devis estimatif

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 07 novembre 2022

Pour extrait conforme,



Cedric CLECH
Maire de Tonnerre